

mazars

2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

Spineway

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Spineway

Société anonyme

RCS : Lyon B 484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Nous avons apprécié le caractère approprié des informations figurant dans les notes « Evènements 2022 » et « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés, qui présentent notamment les principales hypothèses conditionnant l'application du principe de continuité d'exploitation.
- Le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés indique les principes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01, et apprécié le respect des critères de comptabilisation ainsi que les modalités d'évaluation de ces écarts d'acquisition.
- Le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés indique les principes comptables d'activation et d'évaluation des frais de recherche et de développement. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01, et apprécié le respect des critères d'activation ainsi que les modalités d'évaluation de ces frais de développement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Mazars Gourgue

Seyssinet Pariset, le 27 février 2023,

DocuSigned by:
 Bertrand CELSE
9E121A49E74144D...

DocuSigned by:
 Séverine HERVET
C22EB95103A0460...

Bertrand Celse

Séverine Hervet

Associé

Associé

Bilan annuel consolidé

| ACTIF (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 9 303 | 2 044 |
| <i>Dont écart d'acquisition</i> | 5 402 | 507 |
| Immobilisations corporelles | 1 777 | 384 |
| Immobilisations financières | 4 491 | 4 513 |
| Actifs immobilisés | 15 571 | 6 941 |
| Stocks et en-cours | 3 929 | 2 415 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 884 | 1 673 |
| Actifs d'impôts différés | - | - |
| Autres créances et comptes de régularisation | 787 | 649 |
| Disponibilités | 5 525 | 13 890 |
| Actifs circulants | 12 125 | 18 627 |
| Total actif | 27 696 | 25 568 |

| PASSIF (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Capital social | 182 | 1 576 |
| Primes d'émission | 24 502 | 21 617 |
| Réserves | 90 | -730 |
| Résultat de l'exercice | -3 137 | -1 583 |
| Ecart de conversion | 372 | |
| Total capitaux propres, part du groupe | 22 008 | 20 880 |
| Total Capitaux Propres | 22 008 | 20 880 |
| Autres fonds propres | | |
| Provisions | 238 | 176 |
| Emprunts et dettes financières | 1 430 | 2 398 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 535 | 1 207 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 259 | 863 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 226 | 44 |
| Total dettes | 5 688 | 4 688 |
| Total passif | 27 696 | 25 568 |

Compte de résultat consolidé

| COMPTE DE RESULTAT (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 7 432 | 4 290 |
| Reprise sur provisions | 575 | 358 |
| Autres produits | 343 | 195 |
| Production immobilisée | 874 | 572 |
| Autres produits d'exploitation | 1 792 | 1 125 |
| Achats et variations de stocks | -2 320 | -1 398 |
| Autres achats et charges externes | -3 699 | -1 941 |
| Impôts et taxes | -148 | -74 |
| Charges de personnel | -4 875 | -2 479 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | -565 | -490 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | -469 | -396 |
| Autres charges | -358 | -47 |
| | - | - |
| Charges d'exploitation | -12 434 | -6 825 |
| Résultat d'exploitation | -3 210 | -1 409 |
| Produits financiers | 231 | 281 |
| Charges financières | -46 | -58 |
| Résultat financier | 184 | 223 |
| Résultat courant avant impôt | -3 026 | -1 186 |
| Produits exceptionnels | 386 | 325 |
| Charges exceptionnelles | -498 | -722 |
| Résultat exceptionnel | -112 | -397 |
| Impôts sur les bénéfices | - | - |
| Résultat des sociétés intégrés | -3 137 | -1 583 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | - | |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | - | |
| Résultat consolidé | -3 137 | -1 583 |
| Résultat groupe | -3 137 | -1 583 |
| Résultat hors-groupe | - | - |
| Résultat par action (€/action) | -0,0001 | -0,0001 |
| Résultat dilué par action (€/action) | -0,0001 | -0,0001 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€) | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission | Réserves | Résultat | Ecart de conversion | Titres de l'entreprises consolidante | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres TOTAL |
|---|-----------------------|--------------|-------------------|-------------|---------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2021 | 15 760 297 542 | 1 576 | 21 617 | -698 | -1 583 | -35 | -1 | 20 875 | - | 20 875 |
| Affectation du résultat 2021 | | | | -1 583 | 1 583 | | | 0 | | - |
| Résultat net | | | | | -2 450 | | | -2 450 | | -2 450 |
| Augmentation de capital | 14 716 504 602 | 1 615 | 2 885 | | | | | 4 500 | | 4 500 |
| Reduction de capital | -30 473 159 946 | -3 009 | | 3 009 | | | | 0 | | 0 |
| Acquisition on cession de titres d'autocontrôle | | | | | | | | 0 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | -372 | | 372 | | 0 | | 0 |
| Autres variations | | | | -269 | | 35 | 1 | -233 | | -233 |
| Situation au 31 décembre 2022 hors SI | 3 642 198 | 182 | 24 502 | 88 | -2 450 | 372 | 0 | 22 692 | 0 | 22 692 |
| Affectation du résultat 2021 | | | | | | | | 0 | | - |
| Résultat net | | | | | -687 | | | -687 | | -687 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | - | | 0 |
| Reduction de capital | | | | | | | | - | | 0 |
| Acquisition on cession de titres d'autocontrôle | | | | | | | | - | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | - | | - | | - | | 0 |
| Autres variations | | | | 3 | | | | 3 | | 3 |
| Situation au 31 décembre 2022 avec SI | 3 642 198 | 182 | 24 502 | 91 | -3 137 | 372 | 0 | 22 008 | 0 | 22 008 |

Tableau de flux de trésorerie consolidé

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé | -3 137 | -1 583 |
| Amortissements et provisions (hors stocks) | 429 | 178 |
| Charges sans impact sur le résultat | -97 | -272 |
| Plus ou moins value de cession | 130 | |
| Capacité d'autofinancement | -2 675 | -1 677 |
| var stocks | -380 | -137 |
| var créances clients | 520 | -531 |
| var autres créances / autres dettes | 578 | 526 |
| var dettes fournisseurs | 339 | 25 |
| Flux de trésorerie générés par l'exploitation | -1 620 | -1 795 |
| Acquisition d'immobilisations | -12 273 | -1 085 |
| Cessions d'immobilisations | - | |
| Incidence des variations de périmètres | 2 078 | 507 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | -10 195 | -578 |
| Augmentations principalement liées au capital et emprunts obligataires | 4 209 | 13 200 |
| <i>Augmentation de capital (nette des frais d'augmentations de capital)</i> | 4 487 | |
| <i>Emprunts obligataires émis</i> | 4 000 | 1 113 |
| <i>Emprunts obligataires intégrés au capital</i> | -4 500 | 11 587 |
| <i>Augmentation des comptes courants</i> | 222 | 13 200 |
| <i>Divers financements obtenus et remboursés sur l'exercice</i> | - | -12 700 |
| Instruments de trésorerie nets (MCNE et Billets de trésorerie) | 66 | -746 |
| Autres remboursements | -558 | -337 |
| <i>Dont encaissement de nouveaux d'emprunts</i> | - | |
| <i>Dont remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit</i> | -411 | -298 |
| <i>Remboursement tiers COFACE</i> | -147 | -60 |
| <i>Divers remboursements</i> | - | |
| <i>Incidence variation de perimetre</i> | - | 21 |
| Augmentation (diminution) des avances remboursables FEDER | - | |
| Remboursement des comptes courants | - | -663 |
| Actions propres | 0 | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 3 717 | 11 454 |
| Incidence des variations des cours des devises | -268 | -47 |
| Variation de la trésorerie | -8 366 | 9 034 |
| Trésorerie d'ouverture | 13 890 | 4 857 |
| Trésorerie de clôture | 5 525 | 13 890 |

Notes annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du groupe SPINEWAY portent sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Tous les montants sont exprimés en millier d'euros sauf mention contraire.

Les comptes consolidés ont été constitués comme si le groupe avait toujours existé.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Note 1. Présentation du Groupe et des évènements majeurs

1.1 Information relative au Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY INC, la société DISTIMP et la société SPINE INNOVATIONS qui a été acquise le 21 juillet 2022 (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Spineway SA est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 163 985. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Spineway Inc est une société de droit américain, créée le 1^{er} août 2016, au capital de 500 K\$ dont le siège social est situé au 990 Biscayne Blvd, à Miami, en Floride, aux États Unis.

La société DISTIMP est une société par actions simplifiée unipersonnelle, de droit française, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 843 516 782. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

La société Spine Innovations est une société par actions simplifiée (société à associé unique), de droit français, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 887 534 501. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 11 rue St Jean de Dieu – 69007 Lyon.

Le Groupe est spécialisé dans les implants du rachis. Il conçoit, développe et commercialise une gamme d'implants chirurgicaux de pointe utilisés à tous les niveaux de la colonne vertébrale (lombaire, thoracique et cervicale).

L'utilisation de ces implants chirurgicaux est indiquée par des chirurgiens spécialisés en orthopédie ou neurochirurgie, après diagnostic de pathologie sévère nécessitant une intervention chirurgicale de correction et de stabilisation de la colonne vertébrale de leurs patients.

1.2 Évènements 2022

○ Une année 2022 dynamique

Suite aux acquisitions des sociétés Distimp (2021) et surtout Spine Innovations (2022), le Groupe a pu renforcer ses positions géographiques, se développer en France notamment, et étendre ses gammes premium. Son CA Groupe a ainsi progressé de 73% pour atteindre 7.4 M€ soit 10 M€ proforma 1 an, son plus haut niveau historique. La contribution de Spineway est de 4.4 M€, en progression de +13%.

○ Renforcement des fonds propres

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant de janvier 2022 au 15 septembre 2022 a engendré une augmentation de capital de 1 615 380 euros par la création de 14 713 624 332 actions de 0,0001 euro et une prime d'émission de 1 128 637.60 euros.

En date du 15 septembre 2022, sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2022, Spineway a eu recours à un regroupement de ses actions par échange de 1 action nouvelle de 4,00 euros de valeur nominale contre 40 000 actions anciennes de 0,0001 euro de valeur nominale.

Suite à ce regroupement d'actions, Spineway a procédé à une réduction de capital le 19 septembre 2022 se traduisant par la réduction de la valeur nominale juridique de l'action de 4,00 euros à 0,05 euro. A l'issue, le capital social s'élevait à 38 092, euros, composé de 761 848 actions ordinaires.

Du 19 septembre au 31 décembre 2022, la conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes a engendré une augmentation de capital de 2 880 350 actions de 0.05 euros chacune et une prime d'émission de 1 755 982 euros.

Le capital au 31 décembre 2022 est se monte à 182 110 euros et est composé de 3 642 198 actions de 0,05 euro chacune.

○ Plan stratégique de croissance du groupe

Le 21 juillet 2022, le Groupe Spineway a annoncé l'acquisition de 100% du capital de la société française Spine Innovations, société spécialisée dans les prothèses de disques cervicales et lombaires. La société a développé, en collaboration avec des chirurgiens français de renom, et après plus de 10 ans de Recherche & Développement, la première prothèse lombaire viscoélastique appelée « LP-ESP » qui a été implantée en 2004 à l'hôpital universitaire de la Pitié Salpêtrière à Paris. Les prothèses discales ESP monobloc viscoélastiques brevetées (noyau qui absorbe les chocs) permettent aux chirurgiens d'implanter un dispositif qui reproduit le mouvement et le comportement d'un disque naturel. Elles sont désormais utilisées dans plus de 15 pays et Spine Innovations vise à devenir un acteur incontournable dans le domaine des prothèses discales au niveau mondial grâce à cette technologie innovante.

Basée à Lyon et Mulhouse, Spine Innovations s'appuie sur une équipe de 15 personnes et commercialise principalement ses produits en France, en Europe et en Australie. Sur l'exercice 2020/2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ dont 76% à l'international. Positionnée

sur un segment et des territoires complémentaires à ceux de Spineway, Spine Innovations offre de nombreuses synergies à développer.

Conformément à sa stratégie de croissance, cette nouvelle acquisition permet à Spineway d'ajouter un nouveau segment à son offre produits, de renforcer ses positions en France comme à l'international et d'étoffer ses équipes.

- Participation IMS

Integral Medical Solutions (IMS) n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu lors de la prise de participation dans le Groupe Spineway, ce dernier avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, les condamnant à verser l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€ majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés. La société IMS n'a jamais répondu aux différentes procédures en cours qui se poursuivent de ce fait.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

1.3 Continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2023 du Groupe est basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 5.5 M€ ;
- Des hypothèses d'encaissements liées au budget de chiffre d'affaires ;
- Une ligne de financement du BFR par un partenaire bancaire. Les lignes court terme s'élèvent à 0.2 M€ de MCNE.

1.4 Évènements post-clôture

- Participation IMS

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche de recouvrement. Le tribunal américain a reconnu le bien-fondé de la démarche initiée par le groupe ce qui permet d'initier la procédure effective de recouvrement.

Note 2. Principes comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par Conseil d'Administration en date du 9 février 2023.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n° 2020-01 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives et sur le point d'être cédées ne sont pas consolidées.

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY Inc, détenue à 100%, sa filiale française la société DISTIMP détenue à 100% depuis le 25 juin 2021 et sa filiale française Spine innovations détenue à 100% depuis le 21 juillet 2022. Les 3 filiales sont consolidées par intégration globale.

Aucun changement de méthode n'est à relever sur l'exercice 2022.

2.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- Indépendance des exercices.

2.4.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Élimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

2.4.1.1 Écart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

Le Groupe identifie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

2.4.1.2 Écart de conversion

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro ont été convertis en application de la méthode du coût historique. Conformément à cette méthode, la conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, y compris les capitaux propres, sont convertis au cours historique, c'est-à-dire au cours de change à la date d'entrée des éléments dans l'actif et le passif consolidés ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges sont, en principe, convertis au cours de change en vigueur à la date où ils sont constatés ; en pratique, ils sont convertis au taux moyen de l'année.

L'application de cette méthode est effective pour le premier semestre 2022 du fait du renforcement de la traçabilité de l'information qu'implique le calcul de l'écart de conversion des capitaux propres. Cela génère un impact dans les capitaux propres de 372 k€.

2.4.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Si les montants sont significatifs.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux États-Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

2.4.2 Principes comptables

2.4.2.1 Frais de Recherches et Développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 874 086 € au titre de 2022 contre 572 244 euros sur 2021.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement.

Sur 2022, 588 647 euros de frais de projets R&D ont été activés, ils sont amortis linéairement sur 5 ans, sur 2021, le Groupe avait activé 249 611 euros de frais de projets R&D.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée. Sur 2022, 19 269 euros ont été dépréciés suite à des arrêts de projets.

Au 31 décembre 2022, le total des frais de projets R&D activés est de 838 258 euros, amortis à hauteur de 99 932 euros.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

2.4.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Frais d'enregistrement : 5 ans, il s'agit de frais d'homologation
- Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- Logiciel de gestion : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 8 à 10 ans (brevets)
- Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- Matériel et outillages industriels : de 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients.
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Un changement d'estimation a été opéré sur les immobilisations corporelles sur les Kits d'instruments. La durée amortissement des kits instruments passe de 3 ans à 7 ans à partir du 1er janvier 2022, durée correspondant à la durée d'utilisation moyenne des instruments selon les données et analyses qualité. L'impact de ce changement est de 31 731 euros.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agrément déjà existants et détenus par des tiers.

Crédit-bail :

Les biens en crédit-bail sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les amortissements du CB en cours sont linéaires sur la durée du contrat.

L'activation de contrats de crédit-bail conduit, s'ils sont significatifs, à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

2.4.2.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- De dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est la valeur d'utilité qui représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir la participation si elle avait à l'acquérir. Parmi les éléments qui peuvent être pris en considération : rentabilité, perspective de rentabilité, capitaux propres, etc., ...

2.4.2.4 Stocks

- Groupe hors Spine Innovations

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente.

La société a revu et réajusté ses valeurs de stocks au 31 décembre 2022 (arrivée en fin de péremption de certains lots de produits) et notamment :

- Dépréciation à 100% des produits périmés, obsolètes, rebuts, produits inutilisables (marquage CE 0434) et dont la péremption est inférieure à 1 an
 - Dépréciation à 50% des péremptions entre 1 et 2 ans
 - Dépréciation entre 95% et 100% des stocks à rotation lente
 - Dépréciation à 91% des produits isolés.
-
- Spine innovations

La société ayant été acquise durant le 2^e semestre 2022, la méthode d'évaluation du stock pratiquée (Cout Moyen Unitaire Pondéré recalculé à chaque facture d'entrée en stock) n'a pas été modifiée.

2.4.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Dans le cadre de son activité, le Groupe finance son BFR par l'utilisation d'outils court terme, à savoir des mobilisations de créances nées à l'étranger (MCNE).

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, associée à la situation des pays concernés.

2.4.2.6 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.4.2.7 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues sont identiques pour les deux exercices comparés.

2.4.2.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

2.4.2.9 Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels.

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

2.4.2.10 Contrats de location

Le Groupe a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

2.4.2.11 Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes français s'élèvent, pour l'année 2022, à 73 779 € pour l'ensemble des entités du Groupe.

2.4.2.12 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

2.4.2.13 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

2.4.2.14 Crédits d'impôts

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au règlement ANC 2020-01, les crédits d'impôt (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation) sont présentés dans la rubrique « Autres produits ».

2.4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2.4.2.16 Cession de créances

Les cessions de créances garanties par la société d'affacturage sont comptabilisées au jour de la cession de créances.

2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la

Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels, notamment les frais de R&D.
- Le calcul des impôts différés.
- L'évaluation des provisions.

2.6 Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la conception, fabrication et la commercialisation des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Note 3. Notes sur le bilan consolidé

3.1 Immobilisations incorporelles

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€) | Frais d'homologation | Frais Recherche & développement | Logiciels | Ecarts d'acquisitions | Autres immobilisations incorporelles | Immo. En cours & avances | Total brut |
|---|----------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------|------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | 123 | | 152 | | 13 | 1 241 | 1 528 |
| Augmentations de l'exercice | | 569 | 11 | | | 3 | 583 |
| Diminutions de l'exercice | | 319 | | | | | 319 |
| Variations de périmètre | - | | 75 | 507 | 3 | | 585 |
| Ecart de conversion | | | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2021 | 123 | 250 | 238 | 507 | 16 | 1 245 | 2 377 |
| Augmentations de l'exercice | | 589 | 14 | | | | 603 |
| Diminutions de l'exercice | | | | | | 266 | 266 |
| Variations de périmètre | | | 2 094 | 4 745 | | | 6 839 |
| Ecart de conversion | | | | 150 | | | 150 |
| Situation au 31 décembre 2022 | 123 | 838 | 2 346 | 5 402 | 16 | 1 511 | 10 234 |

| AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€) | Frais d'homologation | Frais Recherche & développement | Logiciels | Ecarts d'acquisitions | Autres immobilisations incorporelles | Immo. En cours & avances | Total amortissements |
|---|----------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | - 114 | | - 129 | | - 12 | - | - 255 |
| Dotations de l'exercice d'exploitation | 9 | 24 | 26 | | 1 | | 60 |
| Dotations de l'exercice exceptionnelles | | 326 | | | | | 326 |
| Diminution de l'exercice | | 319 | | | | | 319 |
| Variations de périmètre | | | 10 | | 2 | | 12 |
| Situation au 31 décembre 2021 | - 123 | - 31 | - 165 | - | - 15 | - | - 334 |
| Dotations de l'exercice d'exploitation | 0 | 69 | 35 | | 1 | | 104 |
| Dotations de l'exercice exceptionnelles | | | | | | | - |
| Diminution de l'exercice | | | | | | | - |
| Variations de périmètre | | | 493 | | | | 493 |
| Situation au 31 décembre 2022 | - 123 | - 100 | - 693 | - | - 16 | - | - 932 |

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€) | Frais d'homologation | Frais Recherche & développement | Logiciels | Ecarts d'acquisitions | Autres immobilisations incorporelles | Immo. En cours & avances | Total net |
|---|----------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------|-----------|
| Au 31 décembre 2021 | - | 219 | 72 | 507 | 1 | 1 245 | 2 044 |
| Au 31 décembre 2022 | - 0 | 738 | 1 653 | 5 402 | 0 | 1 511 | 9 303 |

*les 1 511K€ d'immobilisations en cours correspondent aux frais de R&D

La ventilation par secteur d'activité et zone géographique ou monétaire (représentant plus de 10 % du total consolidés) sur les immobilisations ne trouve pas à s'appliquer compte tenu du caractère non significatif des actifs de la filiale US. Les frais d'homologations représentent le coût supporté par le groupe pour acquérir des autorisations de commercialisation déjà existantes et ainsi éviter le coût de montage du dossier.

Écart d'acquisition de la société DISTIMP

La société SAS DISTIMP acquise à 100% le 25 juin 2021 pour 580K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, ajusté le cas échéant de earn-out payables sur la base des comptes au 30 juin en 2022, 2023 et 2024. Ces earn-out sont fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin.

Ainsi, l'écart d'acquisition est ajusté chaque année quand un earn-out est à payer sur l'exercice concerné. Aucun complément n'est dû sur 2022.

Écart d'acquisition de la société Spine Innovations

La société SPINE INNOVATIONS acquise à 100% le 21 juillet 2022 pour 5 430K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition ajusté le cas échéant d'un éventuel complément de prix basé sur le niveau du chiffre d'affaires et de marge du 01/07/2023 au 30/06/2024, et plafonné à 2 M€.

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ces écarts d'acquisition procureront des avantages économiques au groupe. Ainsi ces derniers ne sont pas amortis. La société effectuera un test de dépréciation chaque année afin de s'assurer de la juste valeur de l'écart d'acquisition.

L'impact de l'acquisition de Spine Innovations sur les états de synthèse est le suivant :

| ACTIF (K€) | Groupe consolidé hors Spine Innovations | Spine Innovations | 31 décembre 2022 |
|--|---|-------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 958 | 6 345 | 9 303 |
| <i>Dont écart d'acquisition</i> | <i>657</i> | <i>4 745</i> | <i>5 402</i> |
| Immobilisations corporelles | 708 | 1 069 | 1 777 |
| Immobilisations financières | 14 650 | -10 159 | 4 491 |
| Actifs immobilisés | 18 317 | -2 745 | 15 571 |
| Stocks et en-cours | 2 703 | 1 226 | 3 929 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 328 | 557 | 1 884 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - |
| Autres créances et comptes de régularisation | 544 | 243 | 787 |
| Disponibilités | 3 765 | 1 759 | 5 525 |
| Actifs circulants | 8 340 | 3 785 | 12 125 |
| Total actif | 26 657 | 1 040 | 27 696 |

| PASSIF (K€) | Groupe consolidé hors Spine Innovations | Spine Innovations | 31 décembre 2022 |
|---|---|-------------------|------------------|
| Capital social | 182 | - | 182 |
| Primes d'émission | 24 502 | - | 24 502 |
| Réserves | 87 | 3 | 90 |
| Résultat de l'exercice | -2 450 | -687 | -3 137 |
| Ecart de conversion | 372 | - | 372 |
| Total capitaux propres, part du groupe | 22 692 | -684 | 22 008 |
| Total Capitaux Propres | 22 692 | -684 | 22 008 |
| Autres fonds propres | | | |
| Provisions | 188 | 50 | 238 |
| Emprunts et dettes financières | 1 381 | 49 | 1 430 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 169 | 1 366 | 2 535 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 001 | 259 | 1 259 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 226 | -0 | 226 |
| Total dettes | 3 964 | 1 724 | 5 688 |
| Total passif | 26 657 | 1 040 | 27 696 |

| COMPTE DE RESULTAT (K€) | Groupe consolidé hors Spine Innovations | Spine Innovations | 31 décembre 2022 |
|--|---|-------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 754 | 1 677 | 7 432 |
| Reprise sur provisions | 555 | 21 | 575 |
| Autres produits | 343 | 0 | 343 |
| Production immobilisée | 874 | - | 874 |
| Autres produits d'exploitation | 1 772 | 21 | 1 792 |
| Achats et variations de stocks | -1 810 | -510 | -2 320 |
| Autres achats et charges externes | -3 011 | -688 | -3 699 |
| Impôts et taxes | -136 | -12 | -148 |
| Charges de personnel | -3 982 | -892 | -4 875 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | -401 | -164 | -565 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | -451 | -18 | -469 |
| Autres charges | -217 | -141 | -358 |
| | - | - | - |
| Charges d'exploitation | -10 009 | -2 425 | -12 434 |
| Résultat d'exploitation | -2 483 | -727 | -3 210 |
| Produits financiers | 231 | - | 231 |
| Charges financières | -46 | -0 | -46 |
| Résultat financier | 185 | -0 | 184 |
| Résultat courant avant impôt | -2 298 | -728 | -3 026 |
| Produits exceptionnels | 348 | 39 | 386 |
| Charges exceptionnelles | -500 | 2 | -498 |
| Résultat exceptionnel | -152 | 41 | -112 |
| Impôts sur les bénéfices | - | - | - |
| Résultat des sociétés intégrés | -2 450 | -687 | -3 137 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | - | - | - |
| Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition | - | - | - |
| Résultat consolidé | -2 450 | -687 | -3 137 |
| Résultat groupe | -2 450 | -687 | -3 137 |
| Résultat hors-groupe | - | - | - |

Le chiffre d'affaires et le résultat de l'entité entrant dans le périmètre, pour la période allant de la date d'acquisition à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- Chiffre d'affaires du 1er janvier au 31 décembre 2022 : 3 934 129 euros
- Résultat du 1er janvier au 31 décembre 2022 : - 1 629 778 euros

3.2 Immobilisations corporelles

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€) | Constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total brut |
|---|---------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | 98 | 5 446 | 429 | - | 5 973 |
| Augmentations de l'exercice | 9 | 217 | 30 | 3 | 260 |
| Diminutions de l'exercice | | -3 | -32 | | -35 |
| Variations de périmètre | | 43 | 9 | | 51 |
| Ecart de conversion | | | | - | |
| Situation au 31 décembre 2021 | 107 | 5 702 | 435 | 3 | 6 248 |
| Augmentations de l'exercice | 39 | 463 | 21 | | 523 |
| Diminutions de l'exercice | | -3 427 | | -3 | -3 430 |
| Variations de périmètre | | 1 508 | 35 | 495 | 2 038 |
| Ecart de conversion | | | | | - |
| Situation au 31 décembre 2022 | 146 | 4 246 | 491 | 495 | 5 378 |

| AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€) | Constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total amortissements |
|---|---------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | -78 | -4 948 | -398 | - | -5 424 |
| Dotations de l'exercice | -10 | -386 | -35 | | -430 |
| Diminution de l'exercice | | 3 | 32 | | 35 |
| Variations de périmètre | | -21 | -2 | | -23 |
| Ecart de conversion | | -20 | | | -20 |
| Situation au 31 décembre 2021 | -88 | -5 373 | -403 | - | -5 864 |
| Dotations de l'exercice | -12 | 3 263 | -19 | | 3 232 |
| Diminution de l'exercice | | - | | | - |
| Variations de périmètre | | -812 | -13 | | -826 |
| Ecart de conversion | | | | | - |
| Situation au 31 décembre 2022 | -99 | -2 923 | -435 | - | -3 457 |

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€) | Constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total net |
|---|---------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------|
| Au 31 décembre 2021 | 19 | 329 | 33 | 3 | 384 |
| Au 31 décembre 2022 | 47 | 1 323 | 56 | 495 | 1 921 |

Les installations techniques correspondent principalement à des kits d'instruments mis en dépôt ou en prêt chez les clients.

3.3 Immobilisations financières

| IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES (K€) | Titres de participation | Créances rattachées à des participations | Dépôts et cautionnements | Créances diverses | Total brut |
|---|-------------------------|--|--------------------------|-------------------|--------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | 4 420 | -0 | 90 | 0 | 4 510 |
| Augmentations de l'exercice | | | | | - |
| Diminutions de l'exercice | | | | | - |
| Variations de périmètre | | | 3 | | 3 |
| Ecart de conversion | | | | | - |
| Situation au 31 décembre 2021 | 4 420 | -0 | 93 | 0 | 4 513 |
| Augmentations de l'exercice | | | | | - |
| Diminutions de l'exercice | | | -31 | | -31 |
| Variations de périmètre | | | | | - |
| Ecart de conversion | | | | | - |
| Situation au 30 juin 2022 | 4 420 | -0 | 62 | 0 | 4 482 |
| Augmentations de l'exercice | | | | | - |
| Diminutions de l'exercice | | | -50 | | -50 |
| Variations de périmètre | | | 28 | | 28 |
| Ecart de conversion | | | | | - |
| Situation au 31 décembre 2022 | 4 420 | -0 | 70 | 0 | 4 490 |

| AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€) | Titres de participation | Créances rattachées à des participations | Dépôts et cautionnements | Créances diverses | Total amortissements |
|---|-------------------------|--|--------------------------|-------------------|----------------------|
| Situation au 31 décembre 2020 | - | 0 | - | - | 0 |
| Dépréciation de l'exercice | - | - | | | - |
| Situation au 31 décembre 2021 | - | 0 | - | - | 0 |
| Dépréciation de l'exercice | - | - | | | - |
| Situation au 31 décembre 2022 | - | 0 | - | - | 0 |

| IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES (K€) | Titres de participation | Créances rattachées à des participations | Dépôts et cautionnements | Créances diverses | Total net |
|---|-------------------------|--|--------------------------|-------------------|-----------|
| Au 31 décembre 2021 | 4 420 | -0 | 93 | 0 | 4 513 |
| Au 31 décembre 2022 | 4 420 | -0 | 70 | 0 | 4 490 |

Les titres de participations non consolidés correspondent à une participation minoritaire d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique (cf 1.2).

3.4 Stocks

| STOCKS (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Stocks de matières et marchandises | 5 112 | 3 466 |
| Valeurs brutes | 5 112 | 3 466 |
| Provisions pour dépréciations | -1 183 | -1 051 |
| Valeurs nettes | 3 929 | 2 415 |

Le stock correspond à des marchandises prêtes à être vendues.

La provision pour dépréciation concerne certains lots de produits arrivés en fin de péremption, obsolètes, devant être mis au rebut ou dont le numéro de marquage CE ne permet plus d'envisager une commercialisation. Elle concerne également des dépréciations pour rotation lente.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

| CLIENTS (K€) | Valeur brute | Dont échu à moins de 2 mois | Dont échu entre 2 mois et 1 an | Dont à plus d'un an | Dépréciation | Valeur Nette |
|---------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Situation au 31 déc. 2021 | 1 864 | 1 382 | 219 | 263 | -260 | 1 604 |
| Situation au 31 déc. 2022 | 1 984 | 1 790 | 282 | 11 | -101 | 1 884 |

Les utilisateurs finaux des produits des sociétés du Groupe sont des hôpitaux et cliniques qui ont des délais de paiements particulièrement longs, notamment dans certains pays. Ceci est la raison du volume de l'en-cours clients.

Sur 2022, Spineway a classé en clients douteux la créance de 11 distributeurs pour un total de 50 176 euros et passé en perte des créances provisionnées les années précédentes pour 209 033 euros. Le montant total des clients douteux au 31 décembre 2022 s'élève à 100 673 euros entièrement dépréciés.

3.6 Actifs d'impôts différés

Les déficits fiscaux s'élèvent à 28 M€ au 31 décembre 2022. Ils n'ont pas fait l'objet d'activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

A ce titre et par cohérence, les impôts différés issus des retraitements de consolidation et des différences temporaires (non significatives) n'ont également pas été comptabilisés.

3.7 Autres créances

| CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Crédit d'impôt recherche | 223 | 387 |
| Crédit d'impôt innovation | 3 | 17 |
| Subvention Coface | | |
| Etat- produits à recevoir | | 6 |
| Créances fiscales (TVA,...) | 322 | 74 |
| Créances sociales | 11 | 7 |
| RRR à obtenir | 1 | 13 |
| Charges constatées d'avance | 174 | 113 |
| Débiteurs divers | | 7 |
| Ecart de conversion* | | 25 |
| Actions propres destinées à être distribuées | | |
| Valeurs brutes | 734 | 649 |
| Provisions pour dépréciations | | |
| Valeurs nettes | 734 | 649 |

Au 31 décembre 2022, le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élève à 223 256 euros et le crédit impôt innovation (CII) à 2 516 euros.

Les crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation ont été classés en Autres Produits.

3.8 Disponibilités

| TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Comptes bancaires courants | 5 510 | 3 897 |
| Comptes à terme | 15 | 4 906 |
| Compte factoring | 0 | 61 |
| Placement obligations | 0 | 5 000 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 525 | 13 864 |
| Concours bancaires courants | - | 26 |
| Trésorerie Nette | 5 525 | 13 890 |

3.9 Capital Social

Cf. paragraphe 1.2

Le capital au 31 décembre 2022 est composé de 3 642 198 actions de 0,05 euro chacune, il s'élève à 182 100 euros.

Le contrat conclu en octobre 2019 avec Negma Group LTD par émission d'OCA avec BSA attachés pour un montant total potentiel de 40 millions d'euros a permis un apport en trésorerie de 22.6 M€ depuis sa conclusion. Il est arrivé à échéance en septembre 2022.

La mise en œuvre du plan de financement a été la suivante :

| En K€ | Montant de l'emprunt obligataire | Dont | | Ayant généré | |
|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------|---|
| | | Apporté en trésorerie | Emis pour apurement de compensations | Des commitment fees | Des compensations à hauteur de ¹ |
| Phase 1 | | | | | |
| Tranche 1 - 23 décembre 2019 | 2 000 | 2 000 | 0 | 1 450 | 2 275 |
| Tranche 2 - 30 mars 2020 | 1 800 | 300 | 1 500 | | 2 047 |
| Phase 2 | | | | | |
| Tranche 1 - 16 avril 2020 | 2 800 | | 2 800 | | 2 324 |
| Tranche 2 - 21 mai 2020 | 750 | 750 | 0 | | 251 |
| Tranche 3 - 07 septembre 2020 | 2 000 | 1 314 | 686 | | 976 |
| Tranche 4 - 13 novembre 2020 | 1 000 | 24 | 976 | | |
| Phase 3 | | | | | |
| Tranche 1 - 21 décembre 2020 | 1 000 | 1 000 | 0 | | |
| Tranche 2 - 4 janvier 2021 | 1 000 | 1 000 | 0 | | |
| Tranche 3 - 19 janvier 2021 | 1 500 | 1 500 | 0 | | |
| Tranche 4 - 12 février 2021 | 1 000 | 1 000 | 0 | | |
| Tranche 5 - 17 février 2021 | 1 000 | 1 000 | 0 | | |
| Tranche 6 - 18 février 2021 | 500 | 500 | 0 | | |
| Phase 4 | | | | | |
| Tranche 1 - 02 mars 2021 | 3 000 | 3 000 | 0 | | |
| Tranche 2 - 15 mars 2021 | 2 000 | 2 000 | 0 | | |
| Tranche 3 - 24 mars 2021 | 1 500 | 1 500 | 0 | | |
| Tranche 4 - 11 octobre 2021 | 1 700 | 1 700 | 0 | | |
| Tranche 5 - 12 avril 2022 | 1 500 | 1 500 | 0 | | |
| Tranche 6 - 21 juin 2022 | 2 500 | 2 500 | 0 | | |
| | 28 550 | 22 588 | 5 962 | 1 450 | 7 873 |
| | | | | 9 323 | |

1) compensations directes au moment de la levée ou faisant suite à une levée sans apport de trésorerie pour apurement de compensations

Le Conseil d'administration du 12 Juillet 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 Mars 2021, avait décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites composé d'un nombre maximum de 1 458 278 239 actions gratuites, soit 10 % du capital social de la Société au jour de la décision en faveur de l'ensemble des membres du comité de direction tel que composé à la date de la décision.

Les conditions de présence à la date d'expiration de la période d'acquisition au 12 juillet 2022, et d'atteinte de conditions de performance collective (50%) et individuelle (50%) spécifique à chaque manager concerné par le plan ayant été remplies, l'attribution de 100% des actions a été acquise le 12 juillet 2022. Un programme de rachat d'actions a permis d'attribuer les actions concernées. Celles-ci présentent un délai de conservation d'un an (jusqu'au 12 Juillet 2023).

3.10 Provisions

| PROVISIONS (K€) | Litiges RH | Pensions et retraites | Autres | Provision pour pertes de changes | Total |
|--------------------------------------|------------|-----------------------|--------|----------------------------------|-------|
| Situation au 31 décembre 2020 | - | 73 | 36 | | 110 |
| Reclass* | | | | 297 | 297 |
| Dotation de l'exercice | | 49 | | 1 | 50 |
| Reprise de provision utilisée | | | -7 | -274 | -281 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2021 | - | 123 | 29 | 25 | 177 |
| Reclass* | | | | | - |
| Dotation de l'exercice | | 13 | 24 | 0 | 37 |
| Reprise de provision utilisée | | | | | - |
| Reprise de provision non utilisée | -39 | -13 | | -25 | -76 |
| Variation de périmètre | 58 | 44 | | | 101 |
| Situation au 31 décembre 2022 | 19 | 167 | 53 | 0 | 239 |

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|---|---|
| Age de départ | 62 ans - Président 67 ans | Entre 60 et 67 ans |
| Taux d'actualisation | 3,77% | 0,98% |
| Taux de croissance de salaires | 0% | 0% |
| Taux de charges sociales | 44% cadres - 22% employés | 44% (C), 22% (NC) |
| Table de mortalité | Insee 2016-2018 | Insee 2016-2018 |
| Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité) | Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100% | Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100% |

Pour rappel, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges pour 167 K€ au 31 décembre 2022 contre 123 K€ au 31 décembre 2021.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à provisionner à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite. Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.77% au 31 décembre 2022 (0,98% au 31 décembre 2021) ;
- Table de mortalité : selon Insee 2016-2018 au 31 décembre 2022 tout comme au 31 décembre 2021 ;
- Taux de rotation du personnel faible

3.11 Emprunts et dettes financières

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€) | 31/12/2021 | Emissions | Remboursements | Variation de périmètre | Autres mouvements | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------|----------------|------------------------|-------------------|--------------|
| Emprunts | 1 623 | | -438 | | | 1 185 |
| Intérêts courus sur emprunt | 2 | 5 | | | | 7 |
| Emprunt obligataire | 500 | 4 000 | | | -4 500 | - |
| Concours bancaires courants | | | | | | - |
| Billets financiers | 1 | | -1 | | | - |
| Mobilisation de créances nées à l'étranger | 134 | 729 | -663 | | | 200 |
| Avance FEDER | | | | | | - |
| Garantie COFACE | 137 | | -31 | | -116 | -10 |
| Dettes financières crédit-bail | | | | 49 | | 49 |
| Emprunts et dettes financières | 2 397 | 4 734 | -1 133 | 49 | -4 616 | 1 430 |

Échéancier des dettes financières :

| ETATS DES DETTES | Montant Brut | Inférieur à un an | Compris entre un et cinq ans | Supérieur à cinq ans |
|--|--------------|-------------------|------------------------------|----------------------|
| Emprunts | 1 185 | 567 | 618 | |
| Intérêts courus sur emprunt | 7 | 7 | | |
| Emprunt obligataire | - | - | | |
| Concours bancaires courants | - | - | | |
| Billets financiers | - | - | | |
| Mobilisation de créances nées à l'étranger | 200 | 200 | | |
| Avance FEDER | - | - | | |
| Garantie COFACE | -10 | -10 | | |
| Dettes financières crédit bail | 49 | 8 | 32 | 8 |
| Emprunts et dettes financières | 1 430 | 773 | 650 | 8 |

Les billets financiers et les MCNE sont à taux variables.

Le détail des outils court-terme utilisés au 31 décembre 2022 est le suivant :

MCNE : 199 K€ sur un total de 200 K€. Les MCNE arrivent à échéance au paiement de la facture par le client.

Le groupe mobilise certaines créances commerciales nées à l'étranger, ces créances cédées ne font l'objet d'aucune déconsolidation dès lors que le groupe conserve notamment le risque d'irrécouvrabilité associé aux créances cédées.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Spineway comptabilise 8 emprunts bancaires en cours.

Dans un contexte de COVID-19, le groupe a souscrit en 2020 à cinq PGE pour un total de 1 308 K€ sur 12 mois au taux de 0% auprès d'établissements bancaires partenaires.

Compte tenu du contexte sanitaire qui perdure et les dernières mesures gouvernementales, la société a opté pour différer le début de remboursement de 4 ces emprunts à un an.

Les premiers remboursements de quatre PGE sont intervenus en juin 2022. Le dernier PGE a commencé à être remboursé en juin 2021.

S'agissant des 3 autres prêts qui couvrent 14% des montants restants dus au 31 décembre 2022 au titre des emprunts contractés par le Groupe, les covenants sont, à titre d'illustration :

- Permettre des contrôles sur place ou sur pièce de l'exactitude des justifications fournies ;
- Obligation d'information :
- Documents comptables (comptes annuels, situation intermédiaire...),
- Changement majeur dans la situation financière (événement susceptible d'affecter sensiblement le volume des engagements financiers, toute décision de rupture ou non renouvellement de concours bancaire par une autre banque...) ou juridique (changement de forme sociale, changement de représentant, procédure collective, perte de la moitié du capital social, fusion...).
- Réaliser l'intégralité du projet objet du prêt et informer le prêteur de toute évolution conduisant à modifier le projet initialement présenté et financé ;
- Fournir toutes justifications relatives à l'objet du prêt ou montant de la dépense ;

S'agissant du prêt contracté en dollars : Supporter le risque de change et établir tout compte rendu requis par la réglementation des changes ;

La conséquence qui pourrait découler du non-respect des covenants est une exigibilité anticipée de l'emprunt concerné.

A la date 31 décembre 2022, le Groupe Spineway respecte ces covenants.

Deux emprunts souscrits par la société ont été souscrits auprès de la BPI pour un montant global de 1.000 K€ sont arrivés à échéance et ont été totalement remboursés au 31 décembre 2022.

La garantie COFACE est une subvention reçue concernant des frais de prospection engagés sur des zones où la société ne faisait pas de chiffres d'affaires, à savoir certains pays d'Europe et certains pays d'Asie.

Cette subvention est remboursée sur la base d'une commission représentant 7% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans les pays concernés à partir du 01 octobre 2017. La subvention obtenue depuis 2015 s'élève à 267 K€.

La société a remboursé 23K€ sur 2018, 44K€ sur 2019, 7K€ sur 2020, 60K€ sur 2021 et 31K€ sur 2022, elle reclassé 116 K€ en subvention d'exploitation suite à la liquidation du contrat Europe en décembre 2022. En effet, le solde des indemnités provisionnelles versées sont définitivement acquises par la société.

3.12 Dettes d'exploitation

| FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Dettes fournisseurs | 2 535 | 1 207 |
| Dettes sociales | 1 144 | 824 |
| Dettes fiscales | 125 | 41 |
| Avances et acomptes reçus | | |
| Autres créditeurs | 5 | 12 |
| Différence de conversion | 210 | |
| Produits constatés d'avance | 1 | 31 |
| TOTAL | 4 020 | 2 115 |

| Echéancement (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Inférieur à un an | 4 020 | 2 115 |
| Supérieur à un an | | |
| TOTAL | 4 020 | 2 115 |

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€) | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | | | | |
| Ventes de marchandises France | 1 902 | 26% | 734 | 17% |
| Ventes de marchandises USA | 4 | 0% | 29 | 1% |
| Ventes de marchandises ROW (hors USA) : | 5 526 | 74% | 3 527 | 82% |
| ASIE | 1 366 | 25% | 1 003 | 28% |
| EUROPE | 1 003 | 18% | 229 | 6% |
| AMLAT | 2 548 | 46% | 1 983 | 56% |
| MEA | 609 | 11% | 312 | 9% |
| Chiffre d'affaires | 7 431 | 100% | 4 290 | 100% |

4.2 Autres produits

| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€) | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | | | | |
| Crédit d'impôt recherche | 223 | 65% | 167 | 86% |
| Crédit d'impôt innovation | 3 | 1% | 6 | 3% |
| Subvention Coface | 116 | 34% | 0 | 0% |
| Autres produits | 1 | 0% | 22 | 11% |
| Autres produits de l'activité | 343 | 100% | 195 | 100% |

Les autres produits sont principalement constitués du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation de la société française.

4.3 Résultat financier

| RESULTAT FINANCIER (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Gain de change | 2 | |
| Autres produits financiers | 204 | 281 |
| Reprise de provisions | 25 | |
| Produits financiers | 231 | 281 |
| Intérêts des emprunts | -14 | -49 |
| Perte de change | -9 | -9 |
| Autres charges financières | -24 | |
| Charges financières | -46 | -58 |
| Résultat financier | 185 | 223 |

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

4.4 Résultat exceptionnel

| RESULTAT EXCEPTIONNEL (K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Produits sur exercices antérieurs | 10 | 51 |
| Reprise de provision s/ stock | | |
| Reprise provision pour risques et charges | 39 | 274 |
| Autres produits exceptionnels | 337 | |
| Produits exceptionnels | 386 | 325 |
| Charges sur exercices antérieurs | -55 | - |
| Dotation provision pour risques et charges | | -326 |
| Autres charges exceptionnelles | -443 | -395 |
| Charges exceptionnelles | -498 | -722 |
| Résultat exceptionnel | -112 | -397 |

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Au 31 décembre 2022, les autres charges exceptionnelles comprenaient principalement des frais de conseils et honoraires exceptionnels pour 55K. Les autres produits exceptionnels et autres charges exceptionnelles comprennent les opérations liées au rachat d'actions dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions pour 337 K euros.

4.5 Résultat par action

Ce résultat par action a été déterminé en référence à l'avis OEC n°27.

| RESULTAT PAR ACTION (€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|--------------------|------------------|
| Résultat net (en K€) | -3 307 | -1 583 |
| Nombres d'actions | 3 642 198 | 15 760 297 542 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 22 903 081 777 | 13 292 503 178 |
| Nombre de bons attribués non encore exercés | 3 295 772 472 | 1 962 439 409 |
| Nombres d'actions nouvelles pouvant être créées | 6 127 451 970 | 2 656 746 048 |
| Résultat en euros par action | -0,00000014 | -0,0001 |
| Résultat dilué en euros par action | -0,00000014 | -0,0001 |

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

SCI ALLPA

SCI dans laquelle Messieurs LE ROUX (PDG) et LAURITO sont co-gérants.

Cette SCI consent à la société SPINEWAY une sous-location d'une durée de 9 ans ferme pour un loyer annuel de 76 648 € HT la première année.

L'avenant n° 1 porte le loyer à un montant de 79 021.64 € HT, puis de 144 432 € HT à 146 805,64 € HT pour les années suivantes

L'avenant n° 2 porte le loyer annuel de 146 805.64 € HT à 156 000 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'avenant n° 3 porte le loyer annuel de 156 000 € HT à 158 000 € HT à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'avenant n°4 porte le loyer annuel de 158 000 € HT à 171 670 € HT à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au 31 décembre 2022, la société a comptabilisé un loyer de 171 670 € hors taxes au titre de cette convention.

Il n'y a pas eu d'ajustement du dépôt de garantie.

4.7 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation des dirigeants.

4.8 Effectif moyen

| EFFECTIF MOYEN | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Cadres | 34 | 20 |
| Employés | 16 | 7 |
| Effectif moyen | 50 | 27 |

4.9 Engagements financiers

| ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€) | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| <u>Engagements donnés</u> | | |
| Crédit-Bail | 56 | |
| Gage sur stock | 300 | 985 |
| Nantissements de fonds de commerce | 560 | 560 |
| Instrument de couverture | | |
| Autres | 15 | |
| Engagements donnés | 931 | 1 545 |
| <u>Engagements reçus</u> | | |
| Découverts autorisés | - | - |
| Engagements reçus | | - |
| | | |
| Engagements nets | 931 | 1 545 |
| Valeur des immobilisations données en garanties | | |

Concernant les engagements donnés :

L'engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les 56K€ d'engagements donnés sont relatifs à un contrat de crédit-bail en cours.

Les 300 K€ de gage sur stocks de marchandises de la Société pris par les banques en contrepartie des lignes court terme à 3 mois renouvelables.

Les 560 K€ de nantissement de fonds de commerce ont été accordés en contrepartie de l'emprunt de 500 K\$ souscrit auprès du Crédit Agricole.

Afin de garantir une garantie autonome à première demande, Spine Innovations a procédé au nantissement d'un montant de 15K euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de Distimp, des compléments de prix (earn-out) sont prévus et dépendent de critères financiers précis (cf 3.1).

Concernant les engagements reçus :

Les engagements reçus sont nuls au 31 décembre 2022.